

Affaires courantes

GESTION DE LA CHAMBRE

ADOPTION DU VINGT ET UNIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le vingt et unième rapport du Comité permanent de la gestion de la Chambre, présenté précédemment à la Chambre au début de la journée, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA CONSTITUTION

LE DÉBAT SPÉCIAL

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les représentants des divers partis et les députés à la Chambre au sujet d'un processus de débat spécial portant sur la question constitutionnelle.

Je crois que vous trouverez le consentement de la Chambre pour la motion suivante.

Que, notwithstanding tout article du Règlement de la Chambre, les 6, 10, 11 et 13 février 1992, à la fin du débat sur la motion d'ajournement, ou à l'heure habituelle de l'ajournement quotidien si aucun débat n'est tenu sur la motion d'ajournement, la Chambre continue à siéger jusqu'à 22 heures à la seule fin de permettre aux députés de faire des exposés sur les résultats des discussions qu'ils ont tenues avec les électeurs de leur circonscription concernant la question constitutionnelle;

Que, pour les fins de ce débat spécial, la motion à l'étude soit «Que cette Chambre s'ajourne maintenant»;

Qu'aucun député ne soit autorisé, en vertu du présent ordre, à prendre la parole plus d'une fois et pendant plus de dix minutes; que les députés soient autorisés à déposer tous les documents visant à étayer leur exposé; et que tous ces exposés et documents soient réputés avoir été renvoyés au Comité mixte spécial sur les propositions du gouvernement du Canada relatives au renouvellement du Canada;

Que le Président, en vertu du présent ordre, refuse que des motions dilatoires soient présentées ou que l'absence de quorum soit signalée; et

Qu'en vertu du présent ordre, lorsqu'aucun député ne demande à prendre la parole ou au plus tard à 22 heures, le Président ajourne la Chambre jusqu'au prochain jour de séance.

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de lire et d'entendre la motion qui a été présentée. Nous sommes, bien sûr, tout à fait d'accord à ce que les députés de cette Chambre puissent se mettre au blanc sur la question constitutionnelle, mais je désirerais simplement porter un petit problème à votre attention, monsieur le Président. J'aimerais qu'au moins deux orateurs par soir, du groupe des indépendants et du Bloc québécois, puissent faire connaître leur opinion auprès de cette Chambre, parce que nous avons été refusés au Comité mixte spécial. Ce sera donc peut-être une occasion pour nous de vous faire bénéficier de notre expérience aussi. Dans ce sens-là, on serait très heureux de donner notre consentement unanime en s'assurant, bien sûr, que l'on puisse participer pleinement au débat, vu que cela nous a été refusé au Comité mixte spécial.

• (1530)

[Traduction]

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député de nous avoir fait part de son consentement. Il m'est bien sûr difficile de lui garantir deux interventions chaque soir, mais je tiens à bien lui faire comprendre que nous coopérerons de toutes les façons possibles pour voir à ce que les indépendants aient toute la chance voulue de participer, et s'il arrive, un de ces soirs, que quatre ou cinq occasions d'intervenir s'offrent à eux, ils n'auront qu'à en profiter.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, notre parti est prêt à consentir à la motion, mais j'aimerais que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre me donne des éclaircissements sur un point.

Les documents qui seront déposés seront renvoyés d'office au Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada. Je suppose que ces documents seront indexés comme il se doit afin que les électeurs ou d'autres personnes qui veulent les retracer puissent le faire sans difficulté. Est-ce exact?

M. Cooper: Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir soulevé ce point parce que c'est un point très important et très valable.